

Le Crédit Mutuel partenaire privilégié des agriculteurs

**Crédit Mutuel**

www.creditmutuel.fr

LE PUY / VALS  
Philippe Picard Julien Michel Sébastien Juanole  
04 71 07 10 60

YSSINGEAUX  
Frédéric Chevallier  
04 71 56 52 10

BRIOUDE  
Laure Allègre  
04 71 50 84 10

MONISTROL/LOIRE  
Maurice Ogier  
04 71 56 56 20

## CEBM Sur tous les marchés

La Coopérative des Éleveurs de Bovins du Mézenc affiche une progression de son activité en 2017. **p.06**

## Énergie solaire Accélérer le déploiement

Le ministère de la Transition écologique lance la démarche «Place au soleil». **p.08**

## Chambre d'agriculture Un bon conseil technique

La Ch. d'Agriculture de Hte-Loire accompagne le progrès technique sur votre exploitation. **p.09**

## Dossier Nouvelles technologies

L'innovation (drônes, outils numériques...) se met au service d'une agriculture plus performante. **p.12 et 13**

### RÉSEAU DIV'AGRI AUVERGNE RHÔNE-ALPES

# Œuvrer pour la diversité agricole

Les acteurs qui œuvrent pour la diversité agricole dans les filières animales et végétales sont réunis au sein du réseau Div'Agri. Réseau qui vient de s'élargir à l'Auvergne. Comme la châtaigne d'Ardèche, la Lentille Verte du Puy ou la Noire du Velay... pourraient rejoindre la Fédération. **p. 04**

# ACTU PROFESSIONNELLE

**DIVERSITÉ** Le réseau Div'Agri rassemble les acteurs qui oeuvrent pour la diversité agricole, dans les filières animales et végétales.

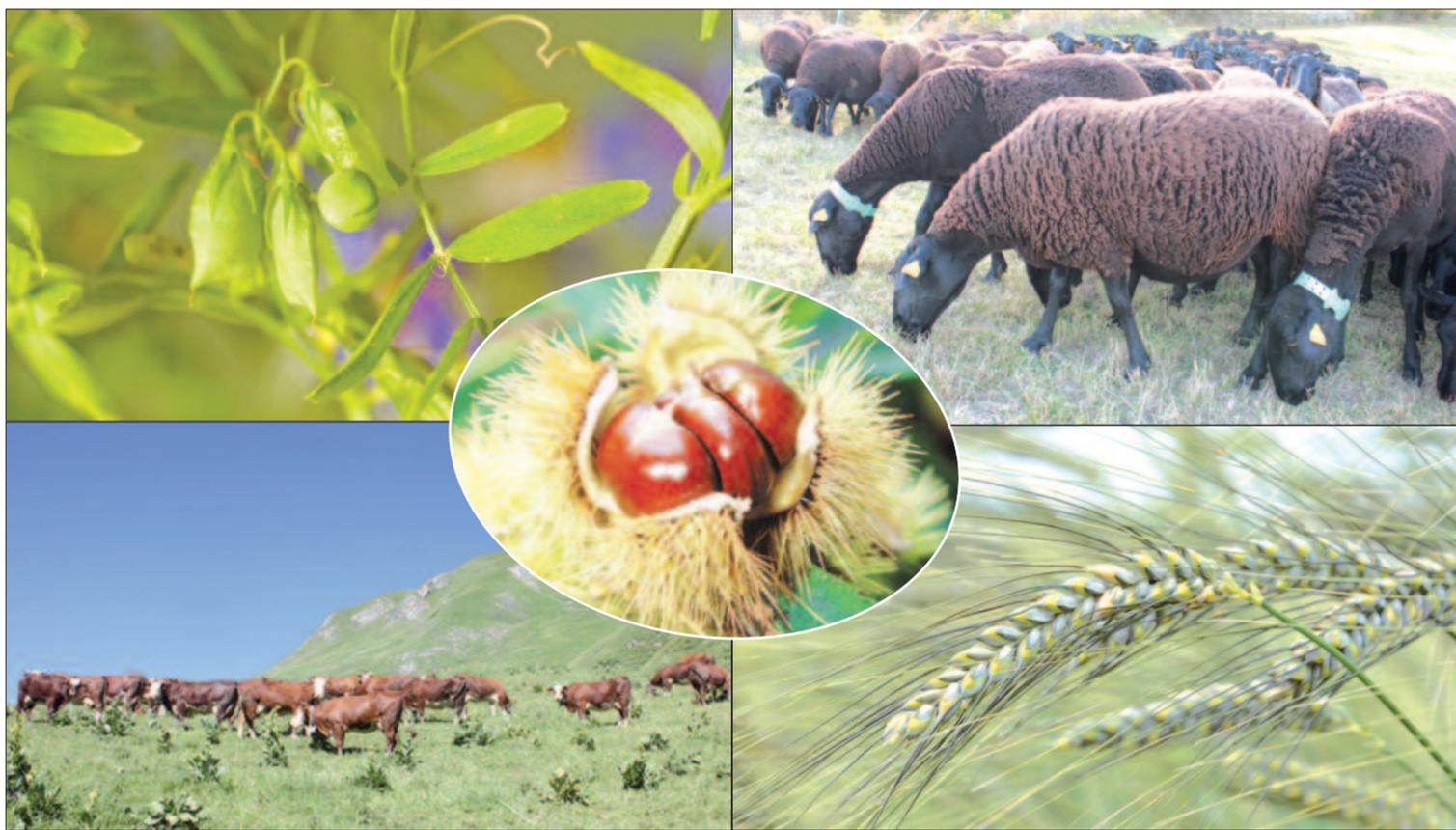
## Div'Agri fédère en Auvergne-Rhône-Alpes, la diversité agricole animale et végétale

Permettre le développement et la valorisation de la richesse du patrimoine génétique naturel de notre région, tel est l'objectif du réseau Div'Agri qui rassemble les acteurs qui oeuvrent pour la diversité agricole dans les filières animales et végétales. Installée sur l'ex région Rhône-Alpes, cette fédération s'ouvre désormais à l'Auvergne. Cet élargissement a été officialisé mercredi 20 juin par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue dans les locaux de Fedatest à Mazeyrat d'Allier en Haute-Loire.

En 2017, Div'Agri comptait 17 adhérents dont 10 membres en végétaux et 9 en animaux. Parmi eux, on peut citer les Fruits retrouvés d'Ardèche, Grain avenir dans la Drôme, les Croqueurs de Pomme du Jarez, le Comité de la Châtaigne d'Ardèche, les associations de la Chèvre des Savoies, du Cheval d'Auvergne, des races ovines du Sud-Est dans les Alpes de Haute-Provence, l'Uptra Tarentaise en Savoie ou encore ROM sélection. Parmi les nouveaux entrants, Div'Agri espère que l'ODG de la Lentille Verte du Puy ou encore la Noire du Velay en Haute-Loire... rejoindront ses rangs.

### Plan d'actions

Dans le cadre d'une convention avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Div'Agri est chargée de structurer et animer le réseau des adhérents gestionnaires d'espèces, races ou variétés locales de la région. Elle doit aussi fixer la stratégie régionale et les priorités en matière de soutien à l'étude, au recense-



La région Auvergne-Rhône-Alpes est riche d'une grande diversité agricole dans les filières animales et végétales.

### En savoir plus...

**Le réseau Div'Agri est soutenu par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il possède un fonds de dotation pour accompagner les acteurs de la diversité agricole dans leurs projets.**

**Div'Agri - Agrapôle - 69364 Lyon Cedex 07. Contact :**

**04 72 72 49 40 - 06 82 88 27 85 ou [contact@divagri.fr](mailto:contact@divagri.fr)**

**Renseignements : [www.divagri.fr](http://www.divagri.fr)**

ment, à la préservation et à l'amélioration de ces espèces, races ou variétés, ainsi qu'à la promotion

et à la communication en leur faveur. Pour cela, la fédération doit constituer un plan d'actions annuel ou pluriannuel et le promouvoir auprès de partenaires financiers publics ou privés.

Le président de Div'Agri, Guy Durand agriculteur à Autrans dans l'Isère est à lui seul, sur son exploitation en Earl avec sa fille, un exemple de la diversité du monde agricole sur la région. Il élève des vaches Villars de Lans et Herens, des Chevaux d'Auvergne, des chèvres Alpines et de Savoie ou encore quelques brebis Bascobéarnaises...

Sauvegarder ces races locales

régionales à faibles effectifs, c'est une des missions que s'est donné Div'Agri. Mais son président insiste sur la volonté du réseau de «renforcer la valorisation économique de la diversité agricole par les exploitations agricoles» et donc de «favoriser l'innovation et l'adaptation des nouvelles technologies au contexte des races et variétés d'intérêt régional».

Depuis 2013, cette fédération a participé au financement de nombreuses opérations de diversification agricole en lien avec la Région AuRA. Citons en exemple un travail de sélection participative des blés, la carac-

térisation, la gestion et/ou la sélection de races locales rhônalpines bovines, ovines, équinées et caprines, l'acquisition de matériel pour le traitement et la conservation des semences... D'autres projets sont à venir, parmi lesquels la création d'une pépinière de sélection, multiplication, reproduction de porcs de races locales, la préservation des variétés locales des châtaigniers ardéchois, ou encore le soutien de tout projet favorable au maintien de la biodiversité domestique... Bref des actions concrètes et diversifiées.

SUZANNE MARION

**EGA** Les éleveurs réunis au sein de la fédération Nationale Bovine lancent un appel aux parlementaires.

## Travail parlementaire et positions consensuelles à respecter

Alors que le Sénat vient d'achever l'examen en première lecture du Projet de loi issu des États Généraux de l'Alimentation, les éleveurs réunis au sein de la Fédération Nationale Bovine lancent un appel aux parlementaires. Ils leur demandent, en vue de la prochaine Commission Mixte Paritaire sur ce texte, de faire primer l'intérêt réel des agriculteurs et des consommateurs français sur tout intérêt politique, en parvenant à un accord se rapprochant au maximum de l'ambition affichée tout au long des États Généraux de l'Alimentation : permettre aux agriculteurs de retrouver des prix

rémunérateurs et leur donner les moyens de continuer à fournir aux citoyens, demain, une alimentation saine, durable et de qualité.

Parce que le projet de loi «pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous», tel que proposé par le Gouvernement, était loin, très loin des engagements ambitieux formulés à l'issue des États Généraux de l'Alimentation, son adoption ne résonnera pas comme la promesse d'un avenir meilleur certain, pour les éleveurs de bovins viande français.

### Plusieurs avancées... à confirmer

Néanmoins, le travail parlementaire réalisé sur ce texte a permis plusieurs avancées notables, cohérentes avec ces engagements, qu'il semble aujourd'hui indispensable de conserver.

En ce qui concerne la construction «en marche avant» des prix agricoles, sur la base des coûts de production des agriculteurs, d'abord. Alors que la rédaction proposée par le Gouvernement anéantissait toute possibilité de concrétisation de cet objectif, en laissant la possibilité aux parties de «choisir tous indicateurs de coûts de production disponibles

ou spécialement construits par elles» à prendre en compte dans les contrats, députés et sénateurs ont fait le choix de ré-objectiver ces indicateurs en permettant aux interprofessions uniquement, ou à défaut à l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges et France AgriMer, d'élaborer ou diffuser ces indicateurs.

En ce qui concerne la régulation des importations, ensuite. Les parlementaires ont choisi de poser dans la loi un principe fort, parfaitement adapté aux attentes exprimées par les citoyens français et en lien direct avec l'actualité européenne qui pourrait

être marquée, dès la semaine prochaine, par la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur : celui de l'interdiction des importations de produits issus de modes de production non autorisés en France et en Europe.

Ces deux points centraux du projet de loi ayant fait l'objet d'une position consensuelle exprimée à l'Assemblée Nationale et au Sénat, leur remise en cause dans la suite de la procédure d'examen de ce texte ne saurait être justifiée...

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DE LA FÉDÉRATION NATIONALE BOVINE